

## Quelles sont les précautions à prendre avant de conduire son ou ses enfants à l'école ?

Tous les matins avant de conduire son ou ses enfants à l'école :

- surveiller l'apparition de symptômes
- en cas de symptômes évocateurs\*\* de la Covid-19 ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école et il est conseillé de prendre avis auprès du médecin traitant qui décide des mesures à mettre en place.
- Votre ou vos enfants reviennent à l'école avec l'**attestation écrite** suivante :



### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) ..... (nom – prénom) responsable légal(e) de  
..... (nom – prénom) scolarisé(e) en classe : .....  
atteste sur l'honneur que mon enfant absent du ..... /..... /..... au ..... /..... /..... :

- n'a pas nécessité de consultation médicale
- a consulté un médecin
- n'a pas subi un test PCR
- a subi un test PCR le ..... qui a nécessité la mise en isolement jusqu'au ..... /..... /.....
- a subi un test PCR le ..... qui s'est révélé négatif
- a respecté la période d'isolement (s'il était positif ou considéré cas contact d'une personne positive à la covid19)

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Le ..... /..... /.....

Signature

<p style="text-align: center;"><b>Votre enfant a un test positif à la covid-19</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Un membre de votre foyer familial est testé positif à la covid-19</b></p>	<p>Dès que l'ARS vous informe que la contamination est par un <b>variant sud-africain ou brésilien</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Votre enfant est considéré cas contact à risque à la covid-19 au sein du collège</b> (hors cadre du foyer familial)</p>
<p>o A partir de la date du test : Isolement 10 jours en l'absence de symptômes** ou plus si persistance de symptômes au-delà des 10 jours.</p> <p>o <b>Informer* impérativement et immédiatement le collège</b> en précisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La date du test réalisé.</li> <li>- Si votre enfant présente des symptômes ou non.</li> <li>- Nous communiquer le nom des camarades de l'établissement ayant partagé le temps de la demi-pension et en EPS sans gestes barrières durant : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les 48h précédant le dernier contact si symptômes.</li> <li>▪ Les 7 jours précédant le dernier contact si absence de symptômes.</li> </ul> </li> </ul>	<p>o L'ensemble des membres du foyers et les cas contacts repérés à risque dans le cadre privé doivent réaliser un <b>test antigénique ou PCR immédiatement, c'est-à-dire à J0.</b></p> <p>o Ne pas envoyer l'enfant même si le test à J0 est revenu négatif (isolement de 17 jours minimum)</p> <p>→ <b>Informer* impérativement et immédiatement le collège</b></p> <p>o Effectuer un <b>test antigénique ou PCR à J17.</b></p>	<p>Dès que l'ARS ou la CPAM vous en informe</p> <p>→ <b>Contact* impérativement et immédiatement le collège</b></p> <p>→ Suivre les recommandations de l'ARS ou de la CPAM</p>	<p>o Vous devez permettre à votre enfant de réaliser un <b>test antigénique ou PCR immédiatement, c'est-à-dire à J0.</b></p> <p>o <b>Attention</b> : ne pas envoyer votre enfant même si le test à J0 est revenu négatif</p> <p>o Respecter un isolement à partir du dernier contact avec la personne contaminée de 7 jours minimum.</p> <p>o Surveiller l'apparition de tout signe évocateur**</p> <p>o Effectuer un <b>test antigénique ou PCR à J7.</b></p>
<p>Le retour au collège se fait après le respect de la période <b>d'isolement de 10 jours minimum sans obligation de réalisation de test de contrôle.</b></p>	<p>Le retour au collège se fait après le respect de la période d'isolement de <b>17 jours</b> minimum qui correspond aux 10 jours de maladie de la personne contaminée au sein du foyer (si guérison) + 7 jours d'isolement</p> <p><b>En l'absence de test à J17, la quarantaine est prolongée jusqu'à J24.</b></p>		<p>Le retour au collège se fait après le respect de la période d'isolement de <b>7 jours</b> et en l'absence de symptômes évocateurs**</p> <p><b>En l'absence de test à J7, la quarantaine est prolongée jusqu'à J14.</b></p>
<p>Validité en date du 15 mars 2021 – Source : FAQ Education Nationale du 9 mars 2021</p>			

\* Un défaut d'information rapide ne permettrait pas de repérer et interrompre les chaînes de transmission dans l'espace scolaire. Nous vous demandons de communiquer toute information relative aux situations de contamination ou de cas contact à risque à la covid-19 par téléphone au 05 56 85 96 04 (taper 1 pour la vie scolaire) ou par mail à [viescolaire.pabloneruda@ac-bordeaux.fr](mailto:viescolaire.pabloneruda@ac-bordeaux.fr) durant les heures d'ouverture du collège et en dehors des horaires d'ouverture à [ce.0331880p@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.0331880p@ac-bordeaux.fr) et [pr.0331880p@ac-bordeaux.fr](mailto:pr.0331880p@ac-bordeaux.fr) . Pour le retour au collège :

Les responsables légaux des élèves doivent attester sur l'honneur de la réalisation du test et du résultat négatif de celui-ci. En l'absence d'une telle attestation, l'éviction scolaire est maintenue jusqu'à sa production et pour une durée maximale de :

- 14 jours pour les contacts à risque hors foyer**
- 24 jours pour les contacts à risque au sein du foyer**

\*\* Survenue brutale d'un ou plusieurs des signes cliniques suivants : infection respiratoire aiguë avec fièvre ou sensation de fièvre, fatigue inexpliquée, douleur musculaire inexpliquée, maux de tête inhabituels, diminution ou perte du goût ou de l'odorat, diarrhée, altération de l'état général